AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

216C1640
FR0000124703-FS0788

12 juillet 2016

Déclaration de franchissements de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

CEGID GROUP

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 12 juillet 2016, la société anonyme Groupama SA[1] (8-10 rue d'Astorg, 75008 Paris) a déclaré avoir franchi en baisse, le 8 juillet 2016, directement et indirectement, par l'intermédiaire de sa filiale Groupama Gan Vie qu'elle contrôle, les seuils de 25%, 20%, 15%, 10% et 5% du capital et des droits de vote de la société CEGID GROUP et détenir désormais directement 2 actions CEGID GROUP représentant autant de droits de vote de cette société.

A cette occasion (i) la société Groupama SA a déclaré avoir franchi individuellement en baisse les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société CEGID GROUP, et (ii) la société Groupama Gan Vie a déclaré avoir franchi individuellement en baisse les seuils de 15%, 10% et 5% du capital et des droits de vote de la société CEGID GROUP.

Ces franchissements de seuils résultent de cessions d'actions CEGID GROUP hors marché[2].

[1] Contrôlée par la société Groupama Holding.
[2] Cf. notamment communiqués diffusés par la société les 18 avril et 8 juillet 2016.